



Votre Contrat
Contrat n° 64491525



Vos contacts
CBT PREFIA ASSURANCES
Tél : 0251729630
Email : contact@prefia-assurances.fr

AL25346BR N4DATABASE01C64491525
SIREN TELECOMS
374 RUE DE KERLO
56850 CAUDAN

L'entreprise d'assurance **Allianz IARD**, entreprise régie par le code des assurances, Société anonyme au capital de 991.967.200 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 542 110 291, et dont le siège social est situé, 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex, atteste que :

SIREN TELECOMS
374 RUE DE KERLO
56850 CAUDAN
SIRET ou RNA : 86050038800092

Est titulaire d'un contrat d'assurance Allianz Solution Entreprise souscrit sous le numéro 64491525.

Pour la(les) activité(s) :

- Audit, conseil, assistance dans les domaines informatique et internet
Audit, conseil, étude, assistance, formation, vente et location de matériels et logiciels (SANS CONCEPTION DE PROGICIELS ET/OU LOGICIELS), intégration, maintenance et SAV, dans les domaines suivants : informatique, réseaux (LAN/WAN,...) téléphonie et internet. - Opérateur en téléphonie fixe et mobile - Métiers de la santé (<10% du CA)
Audit, conseil, étude, assistance, formation, vente/location de matériels et logiciels (SANS CONCEPTION DE PROGICIELS ET/OU LOGICIELS), intégration, maintenance et SAV de systèmes et produits de sécurisation et localisations tels que système d'appel, système anti-chute, géolocalisation, A L'EXCLUSION DE DISPOSITIFS MEDICAUX.

Ce contrat vous garantit :

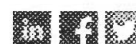
Nature des garanties	Montants maximum de garantie
Responsabilité civile exploitation c'est-à-dire avant livraison de produits et/ou achèvement de travaux - Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	10 000 000 € par sinistre

N4DATABASE01



Allianz IARD
S.A au capital de 991 967 200 euros
542 110 291 RCS Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 1, cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex





Nature des garanties	Montants maximum de garantie
dont : - dommages matériels et immatériels consécutifs sans pouvoir dépasser pour les dommages matériels et immatériels consécutifs aux biens confiés - dommages immatériels non consécutifs - Dommages corporels à vos préposés y compris faute inexcusable et dommages matériels accessoires	1 500 000 € par sinistre 100 000 € par sinistre 300 000 € par sinistre 3 000 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle et Responsabilité civile après livraison de produits - Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels) dont : - Pour les dommages ne résultant pas d'un événement cyber - dommages immatériels non consécutifs sans pouvoir dépasser pour les dommages immatériels non consécutifs résultant d'une atteinte à la propriété intellectuelle - frais de dépose repose - Pour les dommages résultant d'un événement cyber, tous dommages confondus	2 000 000 € par année d'assurance 500 000 € par année d'assurance 150 000 € par année d'assurance 100 000 € par année d'assurance 75 000 € par année d'assurance
Responsabilités liées à l'environnement (**) Engagement maximum toutes « Responsabilités liées à l'environnement » confondues dont : - Responsabilité civile atteinte accidentelle à l'environnement Tous dommages : corporels, matériels et immatériels confondus sans pouvoir dépasser pour les : - frais d'urgence - frais de dépollution des biens mobiliers et immobiliers - Préjudice écologique accidentel - frais de prévention du préjudice écologique - préjudice écologique - Responsabilité environnementale - frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux - frais de dépollution des eaux et du sol dans l'enceinte de votre entreprise	1 000 000 € par année d'assurance 750 000 € par année d'assurance 150 000 € par année d'assurance 150 000 € par année d'assurance 100 000 € par année d'assurance 200 000 € par année d'assurance 150 000 € par année d'assurance 150 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile résultant d'une cyberattaque Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs	1 000 000 € par sinistre



Nature des garanties	Montants maximum de garantie
Défense pénale et recours suite à accident	
Frais et honoraires pris en charge quel que soit le nombre de victimes	50 000 € HT par année d'assurance

(**) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement, sauf si ces honoraires et frais sont engagés dans le cadre d'une action de groupe en matière environnementale visée à l'article L142-3-1 du Code de l'environnement mettant en cause votre responsabilité dans l'un des cas garantis ci-avant. Nous prenons alors en charge les honoraires et frais de procès à concurrence de 100 000 € par sinistre.

La présente attestation est valable, sous réserve du paiement des cotisations, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Elle se compose de 3 pages.

Le présent document, établi par Allianz IARD, a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager Allianz IARD au-delà des conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances...). Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la société est réputée non écrite.

Etablie à Paris La Défense, le 8 décembre 2025.

Allianz



Frédéric Baccelli
Direction Mid Corp



